

Fiche 1.4

Consignes générales d'attelage d'une remorque (FLR ou autre)

1. Contexte

Au CHSCT du 18 mars 2013, constat d'une récurrence de dételages accidentels de remorques

Ce CHSCT a acté la mise en place d'une procédure spécifique de contrôle à appliquer à chaque attelage/dételage qui consiste à formaliser et à procéder à une double vérification avant tout départ sur le réseau routier, d'inscrire toute anomalie constatée et d'éviter qu'un attelage non conforme se retrouve en circulation.

2. Méthode d'élaboration

A la suite de deux accidents en novembre 2012, une commission d'enquête a été mise en place et a élaboré lors de sa réunion du 14 janvier 2013 les recommandations dont une partie a conduit à la rédaction de ce cahier de consignes générales.

3. Méthode de diffusion et d'appropriation

Par note du 28 juin 2013, le directeur adjoint en charge de l'exploitation a diffusé à l'encadrement des districts le cahier de consignes en demandant une diffusion aux responsables de centre et aux chefs d'équipe pour présentation à l'ensemble du personnel lors d'une séance spécifique et contrôle de la mise en œuvre. Un bilan de mise en œuvre sera présenté lors du dernier CHSCT de l'année 2013.

4. Méthode d'évaluation

Les fiches de contrôle sont archivées dans les centres sous la responsabilité du chef de centre et remises immédiatement au gestionnaire de flotte du district concerné en cas d'anomalie constatée pour immobilisation du véhicule et mise en réparation. Le bilan en CHSCT reposera sur l'analyse de ces fiches de contrôle et la suite donnée.

5. Production réalisée

- rapport commission d'enquête présenté en CHSCT du 18 mars 2013
- cahier de consignes générales et fiche de contrôle en annexe
- note de diffusion du 28 juin 2013